

BUDGET 2017

L'élaboration du budget est un acte fondamental :

Il autorise juridiquement la commune à percevoir des recettes et à engager des dépenses
Il est un outil de contrôle qui permet de suivre la gestion communale

Les recettes de la commune ont 4 origines différentes :

- les impôts locaux
- les dotations de l'état
- les emprunts
- les revenus divers liés notamment aux services communaux

Les dépenses de fonctionnement regroupent :

- les salaires et charges sociales
- l'entretien des rues, des espaces verts et des bâtiments publics
- l'achat de fournitures diverses
- les charges liées à l'action sociale et à l'enseignement
- les subventions versées aux associations
- etc...

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Un budget prévisionnel de 1 574 580€ similaire à celui de 2016.

LES RECETTES :

Impôts et taxes :

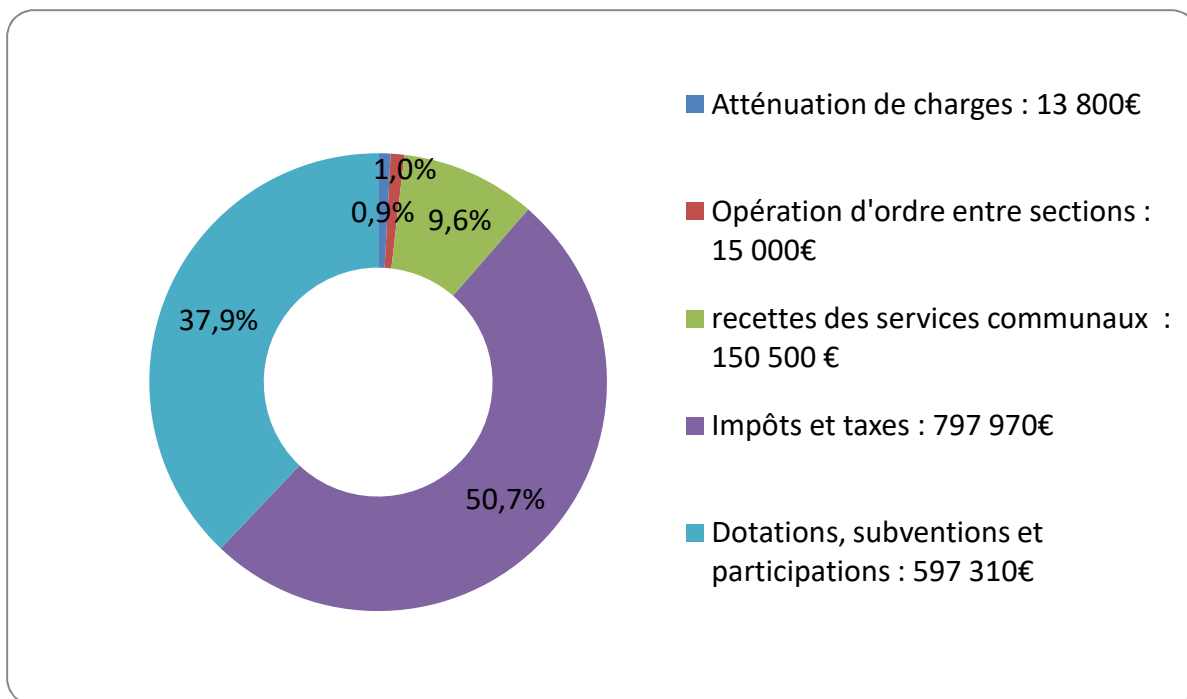
Pas d'augmentation des taux d'impositions, seules les bases sont réévaluées et fixées par l'état,

- Taxe d'habitation : 15.54%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.42%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 60.12%

Les dotations :

Les dotations de l'Etat restent stables avec un montant global de 535 698€ pour 2017.

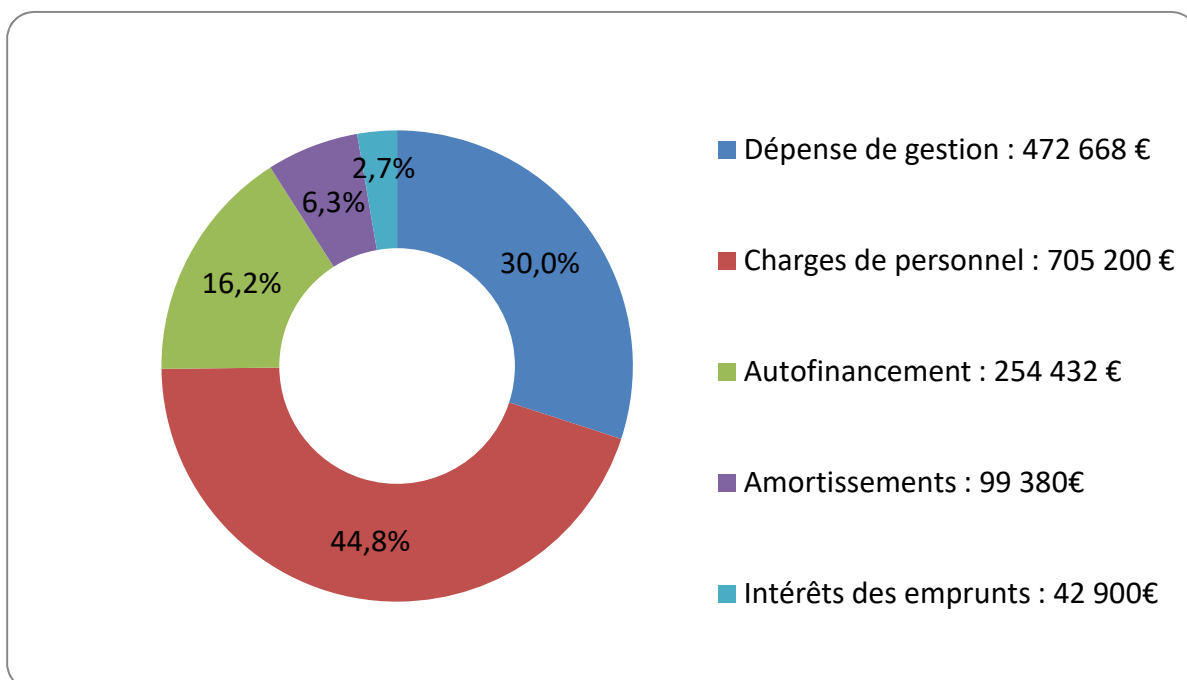
Dotations de l'état	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire	301 939 €	274 507 €	245 894 €	227 700 €
Dotation de solidarité rurale	161 742 €	187 027 €	206 691 €	235 500 €
Dotation nationale de péréquation	69 789 €	74 187 €	75 419 €	72 498€
Total dotation	533 470 €	535 721 €	528 004 €	535 698 €
Ecart en %	+1,45%	+0,42%	-1,44%	+1,45%



LES DEPENSES :

Salaires et charges de personnel communal : 653 500 €
 Subventions aux associations : 13 644 €
 Indemnités des élus : 51 700 €
 Service incendie : 35 900€
 Charges en énergies, entretien et fournitures diverses : 343 070€

La saine gestion de la commune a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 306 920,25 € en 2016.



BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017

Un budget d'investissement de 1 276 884,69€ (Les recettes sont obligatoirement du même montant que les dépenses)

Les dépenses d'investissement se composent de la manière suivante :

Rue du Menez-Bré : 208 628,61€
Chaufferie bois : 321 488,40€
Programme de voirie 2017 : 100 000€
Logement du 23 rue de Guingamp : 27 383,13€
Toilettes publiques du bourg : 26 200€
Equipements sportifs : 17 200€
Travaux Mairie : 14 700€
Travaux d'aménagements des services techniques : 14 451,81€
Travaux au foyer des jeunes : 12 000€

Les recettes d'investissement se composent de la manière suivante :

Subventions aménagement rue du Menez-Bré : 129 340€
Subventions aire de jeux enfants : 29 832€
Subventions chaufferie bois : 122 846€
Subventions églises et chapelles : 12 226,7€
Emprunts : 182 631,48€
De l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2016 : 306 920 €
Des dotations aux amortissements : 99 380€
Du fond de compensation de la TVA (dispositif de récupération de la TVA spécifique aux communes sur certaines dépenses d'investissement) : 63 141 €

Programme de voirie 2017 :

Tranche ferme (environ 1763ml) :

- Venelle de la maison des associations
- Chemin piétonnier liaison rue de Lorette/ lot Traou pont
- Rive droite / accotement rue de Tossen run (VC 404)
- VC n°9 de D31a vers Trézéan (partiellement)
- VC n°206 de Kersquanvic vers zone de Miquès
- VC n°36 du Quinquis D15 vers Le Launay VC 5
- VC n°2010 du Manège (sans issue)
- VC n°600 de VC 1 vers / desserte village Goas vron
- VC n°3 Kernevez houanen de D31a vers ligne SNCF
- VC n°12 de Kerprigent

Tranches conditionnelles :

- 1 - VC n°33 DE Rudolen : Création d'un plateau surélevé
- 2 - CR n° 11 de Pen an coat vers Kerambaly
- 3 - CR n°37 De Kerilut Traou à Crec Huavat(st-laurent)
- 4 - CR n°19 des Fontaines
- 5 - VC n°19 des Fontaines
- 6 - Accotement rue de Bégard

Capacité d'auto financement

Elle permet de mesurer la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son fonctionnement ou investissements.

C'est donc l'excédent de ressources internes dégagées par la commune.

CAF brute = produits réels de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement

2014	2015	2016
380 821,40 €	300 319,52 €	378 950,22 €

CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette

2014	2015	2016
192 229,09 €	98 124,78 €	248 536,68 €

Ratios financiers :

Des seuils d'alerte sont fixés, permettant de situer les communes sur leur situation financière.

	2012	2013	2014	2015	2016
Coefficient d'autofinancement courant (seuil d'alerte à 1 pendant 2 ans)	0,97	0,97	0,88	0,94	0,84
Ratio de surendettement (seuil d'alerte à 1.21 pendant 2 ans)	1,04	0,96	0,92	0,69	0,75
Ratio de rigidité structurelle (seuil d'alerte à 0.65 pendant 2 ans)	0,55	0,58	0,58	0,59	0,52